

VILLE DE CLAMART



PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Payer ses factures de service public, impôts et amendes chez les buralistes

Depuis 2020, il est possible de payer dans les bureaux de tabac partenaires partout en France les factures de service public (hors factures émises par la Ville comme les factures d'hôpital), les amendes, les impôts ou les impayés des factures classiques éditées par la Ville (périscolaire, cantine, crèches, CSC, sport qui sont à régler sur le portail famille ou à l'espace Clamart et Vous) :

- en espèces (jusqu'à 300€)
- en carte bancaire (sans limitation, sauf pour les impôts limités à 300€)
- Il n'est pas possible, en revanche, de payer par chèque.

5 100 points de paiement de proximité

Près de 5 100 points de paiement de proximité, répartis sur 3400 communes, pourront accueillir les usagers au plus proche de leur domicile à des horaires d'ouverture élargis.



Consultez la liste des buralistes agréés ainsi que leur adresse SSE (<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

Quelles factures pourront être payées?

Les factures de la vie quotidienne

Chez les buralistes agréés, toutes les factures de la vie quotidienne pourront être payées :

- > les amendes,
- > la cantine,
- > la crèche,
- > l'hôpital.

Les impôts de moins de 300 euros

Il est possible de payer les impôts de moins de 300 euros à l'image de :

- > la contribution à l'audiovisuel public,
- > les petites taxes d'habitation ou foncières,
- > tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet.

Comment cela fonctionne ?

Observez les modalités

L'utilisateur devra simplement s'assurer que :

- son avis ou sa facture comporte un « QR code»,
- la mention « payable auprès d'un buraliste » figure bien dans les modalités de paiement.

Si ce n'est pas le cas, la facture doit être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Une fois chez votre buraliste...

Un buraliste agréé est reconnaissable par l'affiche apposée sur sa devanture. L'utilisateur, muni de sa facture, scanne son QR code puis paye. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la [Française des Jeux \(https://www.fdj.fr/\)](https://www.fdj.fr/) déjà disponible. Il est adapté à cet effet. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

À LIRE AUSSI



TAXE FONCIÈRE

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



TAXE D'HABITATION : MODE D'EMPLOI

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



BUDGET

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



(<https://www.clamart.fr/fr>)



(<https://www.clamart.fr/fr>)

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h